



# L'ARIZIEN

Journal d'information édité par la Communauté de Communes de l'Arize

Septembre 2011 N°5

## Dossier Plan Local d'Urbanisme construire l'avenir du territoire de l'Arize

### Le PLUI

Diagnostic et prospectives

### LES ACTUALITES

Zooms sur la conjoncture

### LES COMPTES

Le Budget Primitif 2011

#### REUNIONS PUBLIQUES PLUI

**Mardi 13 septembre 2011**

**20h30 Le Mas d'Azil**

secteur de Camarade, Gabre,  
Le Mas d'Azil et Montfa.

**Jeudi 15 septembre 2011**

**18h30 La Bastide de Besplas**

secteur de La Bastide de Besplas, Castex,  
Fornex, Loubaut, Méras et Thouars

**Lundi 19 septembre 2011**

**18h30 Les Bordes sur Arize**

Secteur de Campagne, Daumazan,  
Les Bordes et Sabarat.

#### DIAGNOSTIC AGRICOLE PLUI

**Lundi 24 octobre 2011**

**14h30 Le Mas d'Azil**

L'AVENIR DE NOTRE VALLÉE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Les entités urbaines, naturelles et agricoles constituent une grande richesse pour la Vallée et restent, compte tenu des paysages qu'elles façonnent, le principal facteur de son développement pour la qualité du cadre de vie.  
Aussi, soucieuse d'organiser et de planifier son développement, la Communauté de Communes de l'Arize a engagé en 2010 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'un des principaux enjeux à travers ce projet est de mettre en oeuvre un urbanisme durable, en veillant à préserver les principales composantes de notre territoire; les paysages, le patrimoine culturel et naturel.

Ce PLU Intercommunal devra donc veiller à maîtriser le développement et anticiper les évolutions. La volonté des élus de la vallée est d'assurer un développement raisonné et de qualité.

C'est une démarche innovante dans le département qui a reçu le soutien affiché politique et financier de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

C'est une tâche difficile et de longue haleine, mais exaltante et je profite de cette tribune pour remercier tous mes collaborateurs et tous mes collègues élus pour leur investissement permanent.

Cette 5<sup>e</sup> édition de l'Arizien vous présente cet ambitieux programme ainsi que les dernières actualités techniques et financières de notre collectivité.

Bonne lecture, bonne rentrée.

**Raymond BERDOU**

Président de la Communauté de Communes

**AU SOMMAIRE**

L'éditorial du Président	p 1
Le Plan Local d'Urbanisme	p 1
Nouveaux modes de transports	p 5
L'enfance & la jeunesse	p 6
Nouvelles technologies de l'info	p 7
Les actualités communautaires	p 8
Le Budget Primitif 2011	p 9

# Le Plan Local d'Urbanisme

Une démarche innovante et pionnière

**POURQUOI UN TEL PROJET ?**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va permettre à l'ensemble des communes de maîtriser leur urbanisme en élaborant elles-mêmes un zonage et un règlement à la fois opérationnels et évolutifs puisqu'ils seront modifiables et révisables.

Il va offrir à toutes nos petites communes rurales, et notamment celles qui sont soumises au Règlement National d'Urbanisme, la possibilité d'édicter des règles plus adaptées aux situations locales.

**Ce projet génère une réflexion à l'échelle intercommunale sur des sujets transversaux comme le scolaire, les transports, l'environnement ou le développement économique.**

**COMBIEN ÇA COÛTE ?**

DEPENSES PLUI	HT
Diagnostic technique	46 980 €
Diagnostic agricole	27 000 €
Plan Aménagement	29 375 €
Formalisation du PLUI	47 375 €
Mise en forme du PLUI	16 325 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>167 055 €</b>

RECETTES PLUI	Taux	HT
Etat DREAL	28,25 %	47 200 €
Conseil Général	25 %	41 778 €
Etat DGD	20 %	33 411 €
Conseil Régional	3,16 %	5 287 €
Etat ADEME	1,27 %	2 115 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>77,69 %</b>	<b>129 791 €</b>

<b>Autofinancement</b>	<b>22,31 %</b>	<b>37 264 €</b>
------------------------	----------------	-----------------

**DES QUESTIONS ESSENTIELLES ...**

**En 2020 quel sera le visage de la Communauté de Communes ?**

Il apparaît nécessaire d'accompagner la croissance démographique et de définir une logique d'aménagement en adéquation avec le territoire en fixant les perspectives de développement démographique et urbain possibles et souhaitables.

**Comment accompagner les évolutions prévisibles de la population ?**

Le PLUI devra permettre la diversification du parc de logements pour créer une offre adaptée à la demande et favoriser la mixité sociale. La problématique des logements vacants, notamment au sein des centres-bourgs, devra être au cœur des réflexions.

Le PLUI permettra également de faciliter la programmation des investissements des collectivités : réseaux, équipements, etc.

**... POUR DES ENJEUX CRUCIAUX**

**Quels gisements d'emplois ?**

Le développement économique doit essentiellement se faire autour des activités de types artisanat, agriculture, services, tourisme. Le PLUI devra notamment veiller à créer les conditions d'une activité agricole pérenne en protégeant les espaces agricoles.

Le PLUI veillera également à soutenir les activités existantes et permettre l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

**A quoi ressembleront les bourgs et leurs différents hameaux ? Comment conserver la qualité de vie ?**

La collectivité souhaite préserver le cadre de vie campagnard, facteur d'attractivité majeur du Canton de l'Arize et souhaite également que la nature soit « accessible » à tous.

**Les réponses à ces questions dessineront les lignes directrices du PLUI qui guidera le développement de l'Arize pour les 10 ans à venir.**

# L'élaboration du projet de PLUI

Une volonté d'associer le citoyen à la démarche

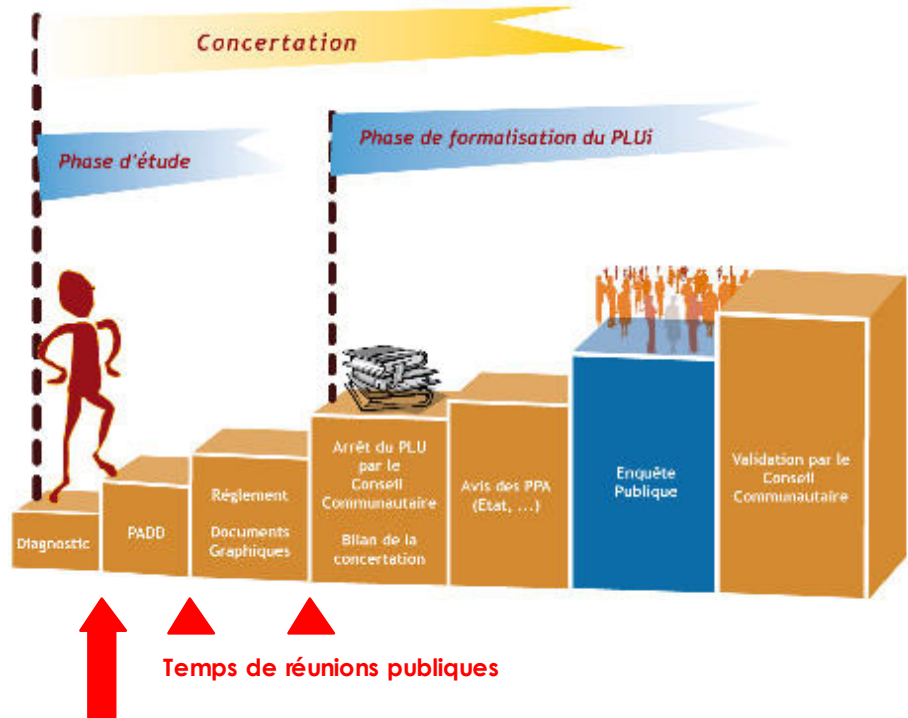
## UNE ELABORATION METHODIQUE

Le PLUI est bien plus qu'un document de gestion du droit des sols, c'est un outil de gestion du développement territorial et urbain.

Il met en place une véritable démarche de projet, articulée en plusieurs phases:

- Le diagnostic
- Le projet d'aménagement
- Les orientations d'aménagement
- Le zonage
- Le règlement

Une attention particulière sera accordée à la consultation du citoyen dans le cadre de la concertation publique.



## UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

### Une élaboration concertée :

La concertation est au cœur de l'élaboration du PLUI.

Elle prendra différentes formes : expositions, réunions publiques, Publications d'articles, etc.

Cette élaboration sera également réalisée en association avec des personnes ressources et des personnes publiques (services de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, etc.)

Les réunions publiques viseront d'une part, à présenter le diagnostic ou le PADD et d'autre part, à expliquer la traduction réglementaire du PLUI.

Suite à la phase de traduction réglementaire, l'intercommunalité procédera à l'arrêt du PLUI.

**NOUS EN SOMMES ICI**

### LE DIAGNOSTIC

Conçu comme une photographie dynamique du territoire, le diagnostic dresse un état des lieux de la communauté sur les thématiques de l'habitat, du développement économique et social, des déplacements, de l'environnement et de l'agriculture.

La synthèse de cette étape que vous trouverez dans les 2 pages suivantes vous sera présentée lors des premières réunions publiques de septembre.

### LE PROJET D'AMENAGEMENT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la pièce maîtresse du PLUI.

Il exposera les objectifs de développement fixés par l'intercommunalité pour les années à venir.

Les élus et les partenaires, accompagnés du bureau d'études Citadia, travaillent actuellement à sa construction.

## LES ORIENTATIONS

Les orientations d'aménagement et de programmation "zooment" sur des secteurs stratégiques pour lesquels il est important de respecter des principes d'urbanisation spécifiques. Il s'agit d'un document graphique qui complète le zonage et le règlement sur des points précis. Les principes des orientations d'aménagement doivent nécessairement être respectés, en plus des dispositions du zonage et du règlement.

## LE ZONAGE

Le zonage consiste à découper le territoire communal en « zones » qui auront des vocations particulières (agricoles, naturelles, urbaines) et des usages différenciés (résidentiel, culture, loisirs...).

## LE REGLEMENT

Le règlement s'attache à fixer, pour chaque « zone » du territoire communal, les caractéristiques de l'occupation du sol à travers 14 articles précisant : les occupations du sol interdites, l'implantation des constructions, la hauteur des constructions, les aspects extérieurs, les droits à bâtir,...

Cet arrêt sera suivi d'une **Enquête Publique** durant laquelle **chaque habitant pourra s'exprimer sur le projet.**



# Un diagnostic de territoire

Une étude de terrain approfondie et exhaustive

Le diagnostic du PLUI a été réalisé à partir du recueil et d'analyses de données (études, questionnaires), organisation d'ateliers et de rencontres thématiques...

Il a été construit en association avec les élus, des personnes ressources et des personnes publiques (services de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, Conseil Général, PNR des Pyrénées Ariégeoises, etc.

Cette première phase du PLUI comporte 3 volets majeurs :

- Un diagnostic territorial
- Un diagnostic environnemental
- Un diagnostic agricole

Les 2 premiers seront présentés à la population en réunions publiques :

**Le 13 septembre 2011 à 20h30**

**Salle des fêtes Le Mas d'Azil**

zoom particulier sur le secteur de Camarade, Gabre, Le Mas d'Azil et Montfa.

**Le 15 septembre 2011 à 18h30**

**Salle des fêtes La Bastide de Besplas**

zoom particulier sur le secteur de La Bastide de Besplas, Castex, Fornex, Loubaut, Méras et Thouars sur Arize.

**Le 19 septembre 2011 à 18h30**

**Salle des fêtes Les Bordes sur Arize**

zoom particulier sur le secteur de Campagne sur Arize, Daumazan sur Arize, Les Bordes sur Arize et Sabarat.

Le diagnostic détaillé est consultable sur le site web de la Communauté de Communes de l'Arize :

**[www.arize.fr/-Diagnostic](http://www.arize.fr/-Diagnostic)**

ou dans les bureaux de la Communauté au Mas d'Azil

**Le diagnostic agricole sera présenté aux agriculteurs et aux élus de l'Arize**

**Le 24 octobre 2011 à 14h30**

**Salle des fêtes du Mas d'Azil**

## UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### LA POPULATION

Grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, l'Arize connaît un renouveau démographique.

Cependant, cette croissance présente des disparités entre les communes et la différence entre le nombre de naissances et de décès reste largement négative.

La part de la population active a augmenté avec une forte mobilité des actifs vers des bassins d'emplois autour de l'Arize, cependant le taux de chômage est relativement élevé (14,8 % en 2007).

### L'HABITAT

Le développement du parc de l'habitat est le fruit de la construction neuve et de la réhabilitation de logements. On observe une part importante de résidences secondaires. Les logements anciens vacants sont nombreux dans les centres bourgs et une part du parc privé est identifiée comme potentiellement indigne.

Les logements locatifs sont présents mais ne permettent pas de répondre à l'ensemble de la demande.

Globalement, le marché de l'immobilier propose une offre dont les prix sont élevés par rapport au niveau de revenus des ménages du territoire.

### L'ECONOMIE

L'Arize présente une dynamique économique positive en lien avec une population active en augmentation, mais surtout en lien avec la création de 150 emplois sur le territoire entre 1999 et 2007.

Trois pôles d'emplois et de commerces principaux sont repérés à l'échelle du territoire : le Mas d'Azil, Daumazan / Arize et les Bordes / Arize.

L'activité économique est principalement tournée sur l'agriculture, ainsi que sur l'activité artisanale.

Par ailleurs, le potentiel touristique du territoire, qui apparaît relativement

## LES EQUIPEMENTS

Le canton de l'Arize présente trois pôles d'équipements principaux identiques aux pôles d'emplois précédemment cités : le Mas d'Azil, Daumazan / Arize et les Bordes / Arize.

Si l'offre en équipements est satisfaisante compte tenu du caractère rural du territoire, on observe une inégale répartition, de même que l'accès aux équipements numériques (ADSL, Téléphonie mobile, TNT). Or, ces services sont aujourd'hui primordiaux.

Pour pallier ces constats, une mutualisation de certains équipements notamment scolaires ou culturels a été mise en place en vue d'offrir une offre adaptée à la population.



## LES DEPLACEMENTS

Le territoire est localisé à proximité d'axes routiers de dimension régionale et nationale : les autoroutes A64 et A66. Au sein du canton, le réseau routier principal se structure autour de la RD628 et de la RD119.

Les déplacements sont principalement réalisés en véhicule individuel, et les réseaux de transports en commun sont peu fonctionnels. Le maillage de chemins de randonnées est important.

Le relief contraint les mobilités douces pour les piétons et les cycles. Près des deux tiers des actifs travaillent hors de leur commune de résidence.

Cela implique un développement des mobilités domicile-travail et un coût important pour les ménages.

# ... et des zooms spécifiques

## Une photographie affinée du territoire

### LES PAYSAGES

La géomorphologie et la topographie offrent une lecture claire du territoire. Une vallée orientée Nord-Ouest / Sud-Est dessinée par la rivière Arize qui en constitue l'axe de composition et de respiration.

En lien avec ce relief marqué, le territoire offre des points de vue spectaculaires sur le grand paysage, la vallée de l'Arize et la chaîne des Pyrénées.

On observe également des sites remarquables qui rendent compte de la richesse patrimoniale du territoire sur le plan environnemental, architectural, paysager et historique : sites préhistoriques, monuments, bastides et villages ...



Le caractère rural est affirmé et les modes d'occupation restent intelligibles. Ainsi, des architectures traditionnelles révèlent les caractéristiques du territoire.

Le territoire et ses logiques sont à l'origine des typologies architecturales rencontrées (implantation, orientation, volume, matériaux, ouvertures). Néanmoins, un habitat isolé contemporain s'est développé sans règle apparente, ni lien avec cette architecture traditionnelle.

Par ailleurs, une déprise des paysages agricoles et leur transformation en friches forestières ou arbustives sont parfois constatées.

### UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Les zones intéressantes d'un point de vue écologique, concentrant les enjeux biodiversité, sont très bien représentées sur le territoire. Les ensembles forestiers, les pelouses sèches et les prairies associées au maillage bocager couvrent la majeure partie du territoire. Ceci traduit une empreinte humaine axée majoritairement sur l'activité agricole et assez peu sur l'urbain.

La continuité écologique entre ces réservoirs de biodiversité est assurée sur la majorité du territoire, grâce à une bonne représentativité de la trame verte (haies, ripisylve et lisières forestières) et bleu (cours d'eau, zones humides, mares), que ce soit en termes de composition, de diversité et de configuration (arrangement spatial des corridors).

L'identification de la Trame Verte et Bleue doit ainsi permettre de préserver la biodiversité au sens large, y compris la nature dite ordinaire en limitant le fractionnement et la fragilisation des populations animales et végétales.

La mosaïque paysagère du territoire constitue une richesse d'un point de vue écologique pour la Communauté de Communes de l'Arize et permet en plus des réservoirs de biodiversité, la présence de zones de transition ainsi que des connexions entre les différents milieux servant d'axes principaux de cheminement pour la faune notamment.



communale demeure à ce jour suffisamment naturel et agricole pour permettre le maintien et la dynamique de déplacement des populations d'espèces de faune et de flore à l'intérieur et avec l'extérieur du territoire.

### UN DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic agricole du PLUI a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, notamment avec une enquête et des rencontres auprès des agriculteurs du territoire.

La population agricole se caractérise par 168 agriculteurs répartis au sein de 143 exploitations.

Les agriculteurs représentent ainsi 4 % de la population totale du territoire. Par ailleurs, des projets de développement structurants ont été évoqués dans 20 % des exploitations.



L'activité agricole occupe 10 000 ha (cultures, herbe, autres), soit 60 % de la superficie du territoire. Concernant les constructions agricoles, 276 bâtiments sont utilisés, dont 128 bâtiments d'élevage.

Ajouter à cela, 63 bâtiments en projet ont été recensés, dont 40 structures d'élevage.

### Ces éléments démontrent le dynamisme de l'activité agricole ariézienne

Néanmoins, au cœur du marché du foncier agricole, les agriculteurs ne pèsent plus que 70 % des ventes et 50 % des surfaces. Ainsi, 16 % de terres agricoles sont vendues chaque année aux bénéficiaires d'activités non agricoles.

Par conséquent, le PLUI a vocation à protéger les espaces agricoles stratégiques en vue de permettre une agriculture pérenne.

Ainsi, le diagnostic agricole identifie 4500 ha à protéger pour développer l'activité agricole :

2 500 ha pour l'épandage des effluents,

1 900 ha pour les surfaces de fauche,

1 500 ha pour la circulation des animaux et 500 ha irrigués.

# Nouveaux modes de transports

Une réflexion prospective sur l'avenir de nos déplacements

## LE TRANSPORT A LA DEMANDE

### Des circuits adaptés aux usagers

Le service de transport à la demande existe sur le territoire depuis le mois d'octobre 2008. L'entreprise Munoz a été reconduite dans le cadre du nouveau marché public pour assurer les transports.

Suite à une enquête réalisée avec les usagers, nous avons retenu trois circuits correspondant aux besoins des personnes non autonomes.

<b>Le Mas d'Azil Les Bordes / Arize</b>	mercredi matin
<b>Montesquieu Volvestre</b>	mardi matin
<b>Saint-Girons</b>	1 <sup>er</sup> samedi matin du mois

Les horaires d'arrivée à destination sont de 9 h à 9 h 30 et les horaires de départ sont de 11 h à 11 h 30. Les tarifs, les gratifiés et le mode de réservation restent les mêmes.

## REPORTAGE AVEC UN USAGER

Madame Marguerite DUMONT habite Campagne sur Arize, fidèle utilisatrice du service de Transport A la Demande de l'Arize, a aimablement répondu à nos questions:

### Depuis quand utilisez-vous le TAD ?

*Je l'utilise depuis que cela existe.*

### Comment avez-vous connu le TAD ?

*J'avais récupéré une plaquette promotionnelle à la mairie.*

### Pourquoi utilisez-vous ce transport ?

*Le Transport A la Demande me rend service vu que je ne peux plus conduire.*

*Je reste autonome et je ne déränge personne.*

### Est-ce que le service actuel correspond à vos besoins ?

*Oui, parfaitement*



### Pour quelle destination et quels motifs utilisez-vous ce service ?

*Je me rends au Mas-d'Azil à Montesquieu-Volvestre, à Daumazan / Arize et à Saint Girons pour des raisons médicales (pharmacie, docteur), administratives (aide ménagère) ou alors tout simplement pour sortir de chez moi et pour voir du monde.*

### Quels sont les autres services rendus par le transporteur ?

*Les chauffeurs sont aimables, ils m'aident à porter mes sacs, ils sont conciliants et souples sur les horaires.*

### Souhaiteriez-vous la mise en place d'autres destinations ?

*Non, il me semble que ce sont les principales, je n'en vois pas d'autres.*

### Le prix demandé pour le transport vous paraît-il correct ?

*Pour moi, le prix est très correct, mais tout le monde n'a pas la même retraite...*

## ENQUETE SUR UN COVOITURAGE DYNAMIQUE EN ARIZE

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PLUI, une problématique relative à l'avenir des transports a été mise en évidence.

A ce titre; la Communauté de Communes vous propose d'évaluer la possibilité d'encadrement à l'organisation d'un covoiturage sur la vallée. Afin de connaître vos besoins, nous vous proposons de répondre au questionnaire ci-dessous:

### PRATIQUE ACTUELLE

#### Pratique du covoiturage

- Non
- Oui, précisez la fréquence
  - Régulièrement
  - Occasionnellement

#### Raison du covoiturage

- Trajet domicile / travail
- Trajet activités personnelles

### COVOITURAGE ENVISAGÉ

#### Projet de pratiquer du covoiturage

- Non
- Oui

#### Intérêt pour pratiquer du covoiturage

- Economie, partage de frais
- Réduction trafic routier
- Amélioration stationnement
- Protection environnement
- Diminution risques d'accidents
- Economie d'énergie

#### Commune de résidence

.....

#### Lieu de destination travail

- Local
- Direction Pamiers
- Direction Foix
- Direction Toulouse
- Direction Saint Girons

### MODE DE COVOITURAGE SOUHAITÉ

#### Mode de pratique souhaitable

- Parking véhicule sur lieu aménagé
- Réservation par service centralisé

#### Lieu de création de parkings dédiés

Sur quelle commune et quel Lieu-dit ?

.....  
.....

#### Mode de gestion de service encadré

- Planning libre sur site internet
- Centrale de réservation publique

### UNE FORMULE POUR L'AUTOSTOP ?

#### Seriez-vous favorable à la mise en place de services pour l'autostop ?

- Création d'une carte d'agrément
- Création d'abris « autostoppeurs »
- Centrale de réservation publique

vous pouvez répondre au questionnaire sur le site : [www.arize.fr/Enquete-sur-un-covoiturage](http://www.arize.fr/Enquete-sur-un-covoiturage)

# L'enfance & la jeunesse

Une priorité pour l'Arize plus que jamais

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2012

La Communauté de Communes qui a compétence dans le domaine périscolaire a délégué en 2009 la gestion des services à l'enfance et à la jeunesse (le Multi accueil, le RAM, les CLAE, CLSH, CLSH Juniors, la coordination sportive et la ludothèque) à l'association Arize Loisirs Jeunesse dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public qui doit être renouvelée pour une période de 3 ans à partir de 2012.

Le financement de ces services est assumé par la Communauté de Communes subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des parents ne représente que 12 % du coût des activités. Le cahier des charges de la nouvelle délégation prendra en compte une réorganisation des services et des activités proposées afin de répondre à la demande des enfants et de maîtriser l'impact financier.

## ACCENT SUR PRATIQUES CULTURELLES

La Communauté de Communes souhaite soutenir les pratiques musicales et théâtrales en direction des jeunes. L'association Arize Loisirs Jeunesse a déjà fait l'acquisition de matériels de sonorisation, d'enregistrement et des instruments de musique, ce qui a permis à un groupe de 8 jeunes musiciens âgés de 12 à 15 ans de créer, composer et interpréter plusieurs morceaux.

La municipalité de Les Bordes / Arize séduite par cette initiative, souhaite même créer un espace culturel dédié au développement musical et une salle de répétition théâtrale.



## REFLEXION SUR LA PETITE ENFANCE

En partenariat avec l'association Arize Loisirs Jeunesse, une réflexion a été engagée sur la faisabilité de développement d'un service à la petite enfance dans la basse vallée.

Une étude de terrain avec 9 communes, la CAF, la PMI du Conseil Général, la crèche et le RAM de l'Arize a permis de faire l'analyse de l'existant et d'évaluer des perspectives sur les différents modes de garde ou structures d'accueil, la législation et les aides financières potentielles ainsi que l'évolution démographique.

L'objectif inscrit dans la nouvelle Délégation de Service Public est de dynamiser le réseau d'Assistantes Maternelles avant d'envisager un éventuel aménagement d'une micro crèche au nord du canton.



62 enfants sont inscrits au multiaccueil du Mas pour une capacité de 20 lits

## ENQUETE SUR L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN BASSE VALLEE

La Communauté de Communes en partenariat avec l'association Arize Loisirs Jeunesse souhaite évaluer la faisabilité de création d'un service d'accueil à la petite enfance dans la basse vallée de l'Arize. Afin de connaître vos besoins, nous vous proposons de répondre au questionnaire ci-dessous.

### STRUCTURE FAMILIALE ACTUELLE

#### Tranche d'âge des parents

- moins de 20 ans
- de 21 à 30 ans
- de 31 à 40 ans
- 40 ans et plus

#### Nombre et âge des enfants

1:    2:    3:    4:    5:

#### Commune de résidence

.....

#### Régime social

- CAF    MSA    Fonction Publique

### ORGANISATION DE GARDE ACTUELLE

#### Mode de garde enfant non scolarisé

- Famille
- Assistante maternelle
- Personne à domicile
- Garde collective à préciser

Lieu : .....

Durée : ..... heures par semaine

#### Difficultés rencontrées pour la garde

- Aucune difficulté
- Disponibilité en structure collective
- Disponibilité / assistante maternelle
- Horaires inadaptés
- Tarif de la garde trop élevé
- Localisation et déplacement

#### Satisfaction mode de garde actuel

- Oui
- Si Non, pour quelles raisons ?

.....  
 .....  
 .....

### LES BESOINS POTENTIELS DE GARDE

#### Horaires d'accueil souhaités

	matin	après-midi
lundi		
mardi		
mercredi		
jeudi		
vendredi		

#### Mode de garde souhaité

- Régulier à temps complet
- Régulier à temps partiel
- Occasionnel
- Ouvert durant les congés d'été

#### Distance acceptable jusqu'au lieu d'accueil de l'enfant:

- moins de 5 km
- de 5 à 10 km
- de 10 à 15 km
- plus de 15 km

vous pouvez répondre au questionnaire sur le site : [www.arize.fr/Enquete-Petite-Enfance](http://www.arize.fr/Enquete-Petite-Enfance)

# Nouvelles Technologies de l'Info

## Une communication High Tech pour notre vallée

### UN GUIDE TOURISTIQUE MULTIMÉDIA

Ce projet innovant et pionnier en Ariège baptisé « *Escalles en Arize-Lèze* » a été développé dans le cadre d'un partenariat Européen géré par le Syndicat Mixte Arize Lèze de Coopération Transfrontalière (SMALCT) pour valoriser l'offre touristique et le patrimoine de toutes les communes de nos vallées, des visites guidées spécifiques ont été conçues pour la Grotte et le Musée de la préhistoire du Mas d'Azil, le Musée Parc La Forêt aux dinosaures et la Maison Pierre Bayle au Carla-Bayle.

L'opération élaborée par l'Office de Tourisme avec la société CAMINEO a été financée à 80% par l'Europe, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général de l'Ariège et à 20% par la Communauté de Communes et des communes de La Lèze.

Ce guide touristique est issu des toutes dernières avancées technologiques qui répondent aux nouveaux comportements des consommateurs et notamment la géolocalisation GPS

### UNE INNOVATION TOURISTIQUE

Ce guide s'appuie sur divers médias vidéos, audio, photos et textes.



**Différentes possibilités  
S'offrent à  
l'utilisateur potentiel**

-Le téléchargement de l'application peut s'effectuer de chez soi pour les personnes équipées de Smartphones avec les versions iPhone et Android.



Le téléchargement est également possible sur le territoire grâce aux bornes Wifi prévues à cet effet ou en flashant (ci-contre).

-Des smartphones déjà paramétrés sont disponibles à la location dans les sites et les Points d'Informations touristiques.

Les textes et enregistrements audio et vidéo sont disponibles en 3 langues: Anglais, Espagnol et Français



### UNE GESTION AUTONOME

L'application informatique du guide est évolutive, l'Office de Tourisme assurera la réactualisation permanente des informations avec l'ajout de vidéos, de textes ou de nouveaux prestataires....

Gageons que ce guide multimédia trouvera un écho enthousiaste chez les vacanciers qui feront Escalles dans nos vallées ainsi qu'aux habitants ...



### SERVICE D'INFORMATION PUBLIQUE

Le site internet de l'Arize créé en 2007 atteint une fréquentation de 35000 visiteurs différents annuels, la communauté de communes met en œuvre une politique permanente de développement de cet outil au bénéfice des citoyens et des acteurs socioprofessionnels locaux.

A ce titre, la collectivité va intégrer une nouvelle plateforme de fonctionnalités afin de simplifier l'accès aux services publics en ligne pour les habitants de l'Arize.

Ce nouvel outil permettra d'accéder rapidement, gratuitement et simplement aux principales procédures administratives en télé-services.



L'investissement sera entièrement assumé par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

### PASSAGE À LA TÉLÉ NUMÉRIQUE

Notre Vallée passera tout out numérique **le 8 novembre 2011**.

La diffusion analogique des 6 chaînes sera remplacée par la TNT ou autre mode (satellite, câble, ADSL). Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Vous êtes donc concerné uniquement si vous recevez la télé par une antenne râteau sur vos postes. Plusieurs solutions s'offrent à vous, vous devrez certainement vous équiper avec un mode de réception numérique (adaptateur TNT, parabole ou une Box ADSL) et effectuer quelques réglages de mémorisation des nouveaux canaux des chaînes.

Des aides financières et une assistance technique sont dans certains cas possibles, vous pouvez contacter

[www.tousaunumérique.fr](http://www.tousaunumérique.fr)  
ou le 0970 818 818

### CRÉATION D'UN ESPACE TÉLÉTRAVAIL

Une réflexion est engagée sur les Vallées de l'Arize et de La Lèze afin d'évaluer l'opportunité de création d'un centre de télétravail sur Lézat et une antenne au Mas d'Azil.

Une étude est actuellement menée sur le canton afin de connaître la demande potentielle en infrastructures pour les actuels et futurs télétravailleurs.

La localisation de cet espace télétravail à proximité du collège semble être judicieuse en vertu du partage potentiel de l'abonnement à la fibre optique, performant mais onéreux. L'aménagement de cette structure dans des locaux inoccupés de l'office de tourisme serait pertinent.

Le projet consiste à offrir à des micro entreprises et des indépendants l'accès au Très Haut Débit dans des locaux équipés de matériel performant afin de développer ce type d'activité professionnelle.

# Actualités communautaires

## Les dernières informations institutionnelles de la Vallée

### PROJET DE FUSION ARIZE ET IEZE

Dans le cadre de la loi de 2010 sur la réforme des collectivités territoriales décidée par le gouvernement, la Préfecture de l'Ariège a proposé un projet de schéma départemental de coopération intercommunale réduisant à 15 le nombre de structures existantes.

En ce qui nous concerne, la préconisation des services de l'Etat est une fusion des 2 Communautés de Communes de l'Arize et de La Lèze incluant également Aigues Juntes et Villeneuve du Latou.

Les élus de l'Arize, à l'unanimité ont considéré que les délais imposés par l'Etat ne permettaient pas d'examiner l'impact sur les conséquences patrimoniales, financières, fiscales et de représentativité.

Le conseil communautaire du 22 juin 2011, comme les 100 % de collectivités territoriales de l'Ariège s'est prononcé négativement sur ce projet.

### TRANSFERT DE BIENS AVEC SMECTOM

Dans le cadre de la régularisation du transfert de compétences de 2004 pour la collecte et le traitement des déchets sur le canton, le SMECTOM du Plantaurel doit assurer les charges financières en remboursement de capital et frais financiers des investissements réalisés par la Communauté de Communes de l'Arize sur les conteneurs de collecte, les relais verts, la décharge de gravats de Daumazan sur Arize et la déchèterie de Les Bordes sur Arize.

Cette opération budgétaire se traduit par des recettes exceptionnelles au bénéfice du Budget 2011 sur les annuités en capital du remboursement de l'emprunt de 2004 à 2011 et les annuités d'intérêts de l'emprunt de 2004 à 2011.

A partir de 2012, le SMECTOM prendra en charge directement le remboursement des emprunts.

### CHARTRE PAYSAGERE DE L'ARIZE

Une Charte architecturale et paysagère financée par Le Pays est en cours d'élaboration sur l'Arize. Cette étude aidera à la définition du Plan d'Aménagement et de Développement Durable à définir dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et notamment les enjeux de l'évolution des paysages et du patrimoine architectural.

Un cahier de recommandations sera élaboré pour l'intégration d'éléments de réflexion dans les projets de construction autour de l'intégration paysagère pour les habitations, les zones d'activités, les aménagements d'énergie renouvelables et solutions d'économie d'énergie, les aménagements d'espace publics et de la voirie et dans les projets d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.



### LES BIBLIOTHEQUES DE L'ARIZE

#### Des collections renouvelées

La Communauté de Communes de l'Arize réserve un budget annuel d'acquisition de plus de 11 000 € pour les 4 bibliothèques du réseau. Chaque année quelques 1 000 documents (Livres, CD ou DVD) viennent ainsi étoffer les fonds propres en complément de la collection de plus de 4 000 documents renouvelée par la Bibliothèque Départementale. Afin de profiter au mieux de cette richesse documentaire, un service de réservations inter-bibliothèques et de navette mensuelle est en cours d'expérimentation sur le réseau de lecture de l'Arize.

Il suffit de consulter le catalogue <http://bibliotheques.arize.fr> et d'effectuer ses réservations.

Les codes d'accès peuvent être communiqués dans chacune des 4 bibliothèques sur La Bastide, Sabarat Daumazan ou Le Mas d'Azil.

### VALORISATION DE LA GROTTTE DU MAS

#### Le Projet de Valorisation du Grand site de la Grotte devient réalité !

L'autorisation de travaux sur monument historique a été délivrée par le Préfet de Région.

Les financements sont acquis auprès des partenaires

Région Midi-Pyrénées:	1 380 000 €
Conseil Général Ariège:	495 000 €
DRAC Midi-Pyrénées:	485 000 €
L'investissement total HT:	3 000 000 €

Les marchés publics sont lancés et les travaux débuteront en octobre pour s'achever pendant l'été 2012.

Cette opération se caractérise par l'aménagement d'un bâtiment d'accueil muséographique et la rénovation totale du parcours des visiteurs tout en respectant parfaitement l'intégrité de ce lieu patrimonial unique au monde.

La Grotte du Mas d'Azil labellisée Grand Site de Midi-Pyrénées collection Ariège s'affirmera comme pôle touristique et moteur de développement économique pour notre Vallée.

### UN GROUPEMENT POUR ALICE 09

Depuis le 28 janvier 2011, les associations ISCRA, ALICE 09 et ARCSJ, respectivement chantiers d'insertion et association intermédiaire ont créé le Groupe Economique Solidaire IRISSE, avec mutualisation de postes de direction, coordination, commercial, administratif et financier, afin de conforter et développer les actions d'insertion par l'activité économique et à mieux répondre aux besoins des publics en insertion.

ALICE 09 peut ainsi bénéficier de l'expérience et de la technicité des structures partenaires pour mieux fonctionner en développant les services de prestations environnementales pour des collectivités, des associations ou des entreprises.



# Le Budget Primitif 2011

## Regard analytique sur le Budget de Fonctionnement

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>FONCTIONNEMENT INTERNE</b>	<b>147 370 €</b>
Coût total du personnel administratif	96 551 €
Indemnités des élus et comptable trésor public	15 625 €
Fournitures informatiques et de bureau	2 700 €
Actions de communication et sites WEB	9 100 €
Charges de Fonctionnement	23 434 €

<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>310 714 €</b>
Participation au Service d'incendie	119 482 €
Subventions aux associations locales	95 000 €
Subventions associatives via le SMALCT	53 100 €
Cotisations institutionnelles et honoraires	33 882 €
Participation au SMIGRA Syndicat de rivière	7 000 €
Eau assurance déchetterie, crèche, chapiteaux	2 250 €

<b>RESEAU DE BIBLIOTHEQUES</b>	<b>134 599 €</b>
Coût total du personnel sur le réseau	75 119 €
Charges de fonctionnement	32 300 €
Dotations aux amortissements	16 000 €
Acquisition ouvrages ( livres, CD et DVD )	11 180 €

<b>REVERSEMENT SUR RECETTES</b>	<b>807 438 €</b>
Loyers, Assurances, Taxes EHPAD ( 13 mois )	217 700 €
Intérêts opérations communales sous mandat	41 450 €
Ordures Ménagères SMECTOM ( 13 mois )	488 000 €
Reversement à l'Etat sur prélèvement FNGIR	55 088 €
Reversement Taxe Séjour à l'office de tourisme	5 200 €

<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>88 926 €</b>
Intérêts opérations communautaires	34 555 €
Intérêts sur ligne de crédit	6 400 €
Dépenses imprévues	12 079 €
Dotations aux amortissements et provisions	31 440 €
Virement à la section investissement	4 452 €

<b>SECTEUR ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>266 500 €</b>
Autofinancement du service en délégation	266 500 €

<b>TRANSPORT A LA DEMANDE</b>	<b>8 348 €</b>
Autofinancement du service en gestion directe	8 348 €

**TOTAL 1 763 895 €**

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement 2010 reporté	56 597 €
Intérêts des emprunts et dettes	4 597 €

<b>REMBOURSEMENT DE CHARGES</b>	<b>289 252 €</b>
Loyers, assurances, taxes foncières EHPAD	202 612 €
Loyer Musée Dinosaurés, eau crèche	7 100 €
Mise à disposition du secrétariat au SMIGRA	2 200 €
Transfert de biens au SMECTOM	41 451 €
Emprunt transfert de biens SMECTOM	35 889 €

<b>LES TAXES</b>	<b>714 436 €</b>
Taxe d'Habitation	314 424 €
<i>dont part départementale transférée</i>	
Taxe sur le Foncier Bâti	240 227 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	94 029 €
Cotisation Foncière des Entreprises	49 788 €
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	15 968 €
<i>dont Garantie Individuelle des ressources ( GR ) 55 088 €</i>	

<b>AUTRES CONTRIBUTIONS</b>	<b>464 200 €</b>
Taxe enlèvement des Ordures Ménagère	460 000 €
Prélèvement de la Taxe de Séjour	4 200 €

<b>RESEAU DE BIBLIOTHEQUE</b>	<b>10 100 €</b>
Subventions sur emploi de direction 2009-2010	10 100 €

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>224 713 €</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	159 089 €
Subventions sur le poste de directeur	19 200 €
Fond Départemental sur Taxe Professionnelle	20 000 €
Compensation sur Taxe Prof et d'Habitation	12 788 €
Compensation sur Taxe Foncière (non bâti)	13 636 €

**TOTAL 1 763 895 €**

# Quelques zooms sur le budget

Soutien aux associations, fiscalité et investissements ...

## DETAIL DES SUBVENTIONS 2011

### AIDE AUX MANIFESTATIONS 22 000 €

Le Marché de l'Art ACAL	1 000 €
Festival Terre de couleurs	6 000 €
Spectacles Art'Lesie	6 000 €
Fête de la Figue Effet Nature	5 000 €
Théâtre Les Planches de Boulevard	1 000 €
Petite Université Populaire Arize Lèze	500 €
Camarade Sports Loisirs Cyclo UFOLEP	500 €
Concours départemental vache Limousine	1 000 €
Maison du Patrimoine Val d'Arize	500 €
Festival Nature Association naturaliste ANA	500 €

### AUTRES SUBVENTIONS 73 000 €

Office de Tourisme	42 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 000 €
Chantier d'insertion ALICE 09 (2010 - 2011)	15 400 €
Centre Local Information CLIC Arize Leze	8 400 €
Fédération RENOVA	2 000 €
Restaurants du Cœur	1 500 €
Provision pour autres subventions	1 700 €

### CONTRIBUTIONS VIA LE SMALCT 53 100 €

Conception du Guide Multimédia	18 178 €
Résidence d'artistes CAZA D'ORO	11 121 €
Le Propulseur Azilien. Jeux préhistoriques	7 327 €
Fête de La Figue. Solde Géants de Barbastro	591 €
Coordination du Syndicat SMALCT	7 886 €
Communication transfrontalière du SMALCT	3 962 €
Formation linguistique	7 327 €

## VOS IMPÔTS 2011

L'équilibre du budget 2011 de la Communauté de Communes de l'Arize impose un produit fiscal qui implique une augmentation de **9 %** du Taux des 4 taxes.

	2010	2011
Taxe d'Habitation / part Département transférée	7,28	7,94
Taxe sur le Foncier Bâti	7,76	8,46
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,81	44,50
Contribution Foncière des Entreprises	11,94	13,02

## UN PRELEVEMENT SPECIFIQUE POUR L'ETAT

Le mode de calcul imposé pour la fiscalité 2011 intègre un nouveau prélèvement de la Communauté de Communes sur le contribuable de l'Arize pour le compte de l'Etat; le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources d'un montant de 55 000 € qui devra être reversé dans sa totalité au bénéfice de l'Etat.

## LE BUDGET INVESTISSEMENT

Le Budget Investissement de la Communauté de Communes de l'Arize s'élève à **1 244 958 €** pour le BP 2011. Hormis l'opération relative à l'élaboration du PLUI, Il concerne plus particulièrement des opérations sous mandat des communes ou des opérations financières.

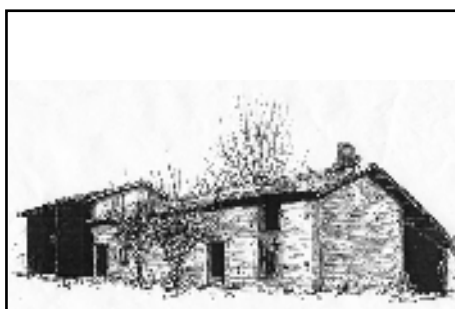
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2011	TTC
Immobilisation sur opérations non individualisées	5 000 €
Restauration petit patrimoine sur les communes	70 000 €
Remboursement DGE sur opération non réalisée	45 000 €
Participation aux travaux du SMIGRA	19 383 €
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme 2 <sup>e</sup> phase	151 000 €
Travaux voirie 2010 sous mandat des communes	370 000 €
Travaux voirie 2011 sous mandat des communes	400 000 €
Annuités d'emprunts sur opérations antérieures	165 349 €
Autres opérations financières et amortissements	19 226 €

Nous pouvons noter une participation de **101 778 €** du Conseil Général de l'Ariège sur les recettes d'investissement relatives aux travaux de Voirie pour le compte des communes et sur l'élaboration du PLUI.

# L'habitat rural dans l'Arize

Illustrations de maisons paysannes typiques de nos communes

Dessins de Yasmine AUTRIQUE pour La Maison du patrimoine Val d'Arize . Livret en vente à l'Office de Tourisme



Communauté de Communes de l'Arize



**Horaires du secrétariat**  
du lundi au vendredi  
de 14 h 00 à 17 h 30

**Sur rendez-vous**  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

**Coordonnées**  
Tél: 05 61 60 14 63  
Fax: 05 61 60 28 90

**E.Mail**  
arize-dir@wanadoo.fr